

Desvernay Immobilier

Achat-Vente/Estimations – Quel que soit votre bien, une solution !

BAREMES DES HONORAIRES 2022 TRANSACTIONS

Biens contemporains ou anciens

A la charge des acquéreurs ou vendeurs selon le choix établi par les vendeurs lors de la prise de mandat ou selon le mandat de recherche établi avec des acquéreurs potentiels

AVANT TOUT, sachez qu'un **mandat exclusif bénéficie d'une réduction de 0,5% du montant des honoraires.**

MAISONS à une distance de 30km et plus : 5 à 6 % TTC
en dessous de 250.000€ : 7 %
prix de vente égal ou supérieur à 250.000€ : 6%
prix de vente égal ou supérieur à 1.500.000 : 5%

PROPRIETES à une distance de 30km et plus : 6 %

Dès lors qu'un bien se situe dans LYON et l'ouest lyonnais ou à moins de 30km de LYON, les barèmes suivants s'appliquent :

- 5% TTC de commission pour des biens dont la valeur est supérieure ou égale à 400 000€.
- 5,5 % TTC pour des biens dont la valeur se situe entre 150 000€ 399 999€.
- 6% TTC pour des transactions dont la valeur est comprise entre 70.000€ et 149 999€
- Forfait 6 000 € pour des biens dont la valeur est comprise entre 30.000€ et 69 999€
- Forfait 5 000 € pour des biens dont la valeur est inférieure à 29 500€

Terrains

Jusqu'à 100 000€ : forfait 5 000€

A partir de 100 001€ jusqu'à 299.999€ : 6 % TTC

Au delà de 300 000€ : 5 % TTC

Honoraires payables le jour de l'acte authentique

Conformes à l'arrêté du 26 janvier 2022, les prix affichés constituent un **barème maximum** à ne pas dépasser.

Desvernay Immobilier
53 Chemin de la Sauvegarde, 69130 Ecully
SAS au capital de 2500€ - 801927872 Rcs de Lyon - RCP : SAA Assurances
Carte Professionnelle n° 6901 2016 000 009 507 Préf. du Rhône

BAREMES HONORAIRES DE LOCATION

Immobilier traditionnel, ancien et neufs

APPLICABLE dès janvier 2022

Honoraires à la charge du bailleur* :

- Entremise : forfait 160€
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**
- Etat des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires à la charge du locataire* :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée
- Etat des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** Trois zones : Zone très tendue : 12 €/m² - Zone tendue : 10 €/m² - Zone non tendue : 8 €/m²

Les honoraires sont dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Conformes à l'arrêté du 26 janvier 2022, les prix affichés constituent un **barème maximum** à ne pas dépasser.